

## LA RENTRÉE DES CLASSES A SONNÉ POUR LES 111 ÉLÈVES DRACYSIENS

### LES EFFECTIFS

PS/MS

22 élèves

Mme LEBRAS

MS/GS

21 élèves

Mme GOYARD

CP/CE1

23 élèves

Mme  
GAUDILLÈRE

CE2/CM1

23 élèves

Mme  
CATHELIN /  
QUINONES

CM1/CM2

22 élèves

M. GUYOT

Après le temps des cartes postales, il est à présent temps de reprendre le chemin de l'école et de reprendre son cartable pour de nouvelles aventures. Et oui pour les petits comme pour les grands, le mardi 1<sup>er</sup> septembre marque le jour de la rentrée des classes ; moment vécu avec un peu d'appréhension pour les plus jeunes et pour les nouveaux mais aussi avec de grands éclats de rires pour d'autres, heureux de se retrouver !



À l'occasion de ces joyeuses retrouvailles, 111 élèves (comme l'année dernière) ont été accueillis par le corps enseignant et par l'équipe périscolaire. Et côté périscolaire, toute première journée, 74 ont fréquenté le restaurant et enfin 37 se sont rendus à la garderie du soir (dont 12 sur le créneau 16h30-17h30).



Avec la reprise de l'école, il est nécessaire de rappeler aux familles mais aussi aux automobilistes qui empruntent la rue des Crays et celle de la Montagne d'observer la plus grande prudence aux abords du groupe scolaire.

Les stationnements pour déposer et/ou récupérer les enfants en toute sécurité ont été à nouveau matérialisés durant la période estivale.

Pour l'année scolaire 2026/2027, en plus de quelques nouveautés dans le groupe scolaire « Les Crays » de nouveaux visages ont été aperçus dans le corps enseignant et dans l'équipe périscolaire. Souhaitons ainsi la bienvenue à :

- ♦ Anne GOYARD qui aura en charge les écoliers de la classe de moyenne et de grande sections ;
- ♦ Anne CATHELIN et Géraldine QUINONES qui s'occuperont en alternance de la classe des CE2/CM1 ;
- ♦ Patricia DUCRET et Marion GUILLEMINOT qui viennent compléter l'équipe périscolaire.

Dominique PETITJEAN (2<sup>ème</sup> Adjointe en charge de la Jeunesse / Affaires Scolaires et Périscolaires représentant Olivier GROSJEAN, Maire excusé), Florian PARDON, Nathalie BLACHON, Thibaut COLIN, Audrey GARNIER et Elodie MAMESSIER (Conseillers Municipaux) ont tenu à être présents pour accueillir les professeurs des écoles autour de la Directrice Marylène GAUDILLÈRE ainsi que toutes les familles en cette traditionnelle matinée de rentrée des classes.

## Belle et bonne rentrée à tous !

## Ensemble, pour un lieu de vie qui donne envie !

L'incivilité est un comportement qui ne respecte pas une partie ou l'ensemble des règles de vie en communauté telles que le respect d'autrui, du cadre de vie ou encore des biens communs.

**En voici quelques exemples dans notre belle commune :**

- ♦ Vol de 3 lames de la passerelle juste avant la réouverture ;
- ♦ Dégradation de l'agorospace de la zone et propos injurieux écrits sur les parties métalliques ;
- ♦ Détérioration du marbre commémoratif du cimetière pour les soldats morts pour la France 1914/1918 ;
- ♦ Délit de fuite suite à la détérioration du muret de la Rue du Pressoir par une poids lourds étranger ;
- ♦ Vol de papier dans le WC de la zone de loisirs, poignée de porte cassée, porte forcée avec un tournevis ;
- ♦ Dépôts sauvages au pied des bennes de recyclage (tuiles, vêtements, cartons, bouteilles en verre...) ;
- ♦ Excès de vitesse et non respect du Code de la Route répétés ;
- ♦ Nettoyage d'une bétonnière sur la chaussée et déversement de la laitance de béton dans les eaux pluviales ;
- ♦ Agression entre jeunes et atteinte aux biens privés sur le parking de la salle polyvalente à la suite d'une location ;
- ♦ Arrachage de plusieurs panneaux de signalisation sur le domaine public : panneau « sens interdit » aux Vignes d'Or avec son pied volé, flèche blanche et bleu Rue du Moulin Madame, le panonceau « priorité à droite volé » Rue de Givry, un panneau de lieudit d'une commune avoisinante a été retrouvé sur le territoire dracysien ;
- ♦ Bris de glace dans la Zone d'Activités Économiques « La Tuilerie »...



**Stop aux Incivilités**



## OFFERT PAR VOTRE MAIRIE



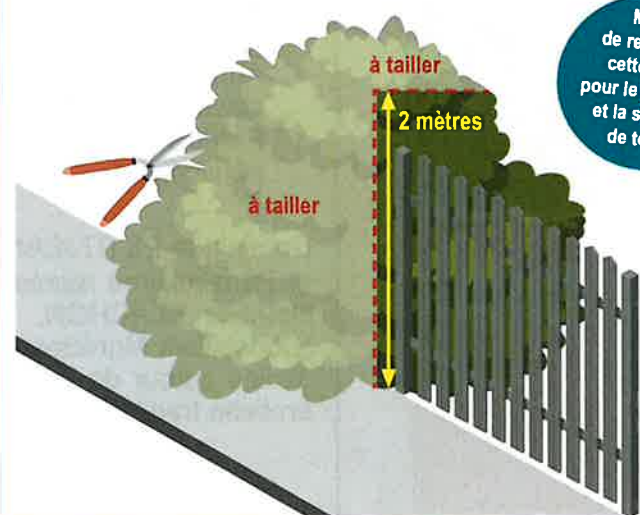
PanneauPocket  
TÉLÉCHARGEZ  
GRATUITEMENT  
L'APPLICATION

Restez  
INFORMÉ  
PRÉVENU  
ALERTÉ  
EN TEMPS RÉEL



Les riverains doivent **obligatoirement** tailler leurs haies à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins, là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'égailage des arbres et des haies incombe au propriétaire ou au locataire, qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. Ce, afin notamment de faciliter le passage des piétons et des camions de ramassage des ordures ménagères.



Merci de respecter cette règle pour le bien-être et la sécurité de tous !

## Démarchage téléphonique ou soupçon de fraude

**NOUVEAU!**

À partir du 11 août, le démarchage téléphonique est interdit par principe, pour les entreprises de tous les secteurs d'activité. Une entreprise peut vous contacter par téléphone, pour du démarchage, uniquement dans les 2 cas suivants :

- L'appel concerne un contrat que vous avez conclu. L'entreprise peut, par exemple, vous proposer des produits ou des services complémentaires, ou une offre visant à améliorer le service qui vous est fourni ou les performances de celui-ci.
- L'entreprise en question a **obtenu au préalable votre accord à être sollicité pour des prospections commerciales**. Votre consentement doit être exprimé de manière « libre » et « éclairée », et « par un acte positif clair ».

Les entreprises doivent, lorsqu'elles vous appellent, **respecter les jours et horaires d'autorisation du démarchage téléphonique**. Pour rappel, le démarchage téléphonique est permis uniquement du lundi au vendredi, de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 20 heures ; et il est interdit les samedis, dimanches, et jours fériés.

Une entreprise ne peut déroger à ces obligations que si vous avez explicitement consenti à être appelé à une date et à un horaire se trouvant en dehors des périodes d'autorisation du démarchage téléphonique ; la date et l'heure doivent vous avoir été précisément indiqués.

Si vous subissez du démarchage téléphonique abusif, vous pouvez le faire savoir **sur la plateforme Signal Conso**, un service de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). Le **Code de la consommation** prévoit, par ailleurs, que l'interdiction de démarchage téléphonique ne s'applique pas aux prospections liées à la vente d'abonnements à des journaux, des périodiques ou des magazines.

**DRACY-LE-FORT**  
**BOURSE AUX JOUETS**  
& MATÉRIEL DE PUÉRICULTURE

**04 octobre**  
**8h - 17h**  
**Salle polyvalente**

- Jouets
- Jeux et livres
- Matériel de puériculture
- Articles pour bébés

**Entrée gratuite**  
Organisée par le C.C.A.S.

**10 OCTOBRE 20H**  
**FEU D'ARTIFICE**

**THÉÂTRE DE VERDURE**  
(DERRIÈRE LA SALLE POLYVALENTE)

**REPORT DU 14 JUILLET**

DRACY-LE-FORT

LES

# Automn'arts

EXPOSITION D'ARTS ET DE CRÉATIONS

10 & 11  
OCTOBRE

SAMEDI

11h – 19h

DIMANCHE

10h – 18h

SALLE POLYVALENTE

33 rue de Givry

DRACY-LE-FORT

FLEURS SÉCHÉES



BIJOUX EN  
PIERRES NATURELLES



PHOTO



DESSINS



FIL FLAMME



PEINTURE SUR SOIE



BOIS FLOTTÉ



SCULPTURE



PASTEL



AQUARELLES



ENTRÉE LIBRE

# ASSOCIATIONS de Dracy-le-Fort

Des associations dynamiques au service de tous !

## SPORT & BIEN-ÊTRE



### TENNIS CLUB

Président  
André BLANCHET

☎ 06 46 50 79 25  
✉ blanchet-andre@wanadoo.fr  
🌐 www.tennis-dracy.fr



### GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Présidente  
Florence KIENER

☎ 06 31 61 33 66  
✉ gymv-dracyfort@orange.fr



### YOGA

Présidente  
Edwige DEBOISSY

☎ 07 81 00 53 61  
✉ yogapourtousdracy@gmail.com



### QI GONG BONHEUR D'ÊTRE

Présidente  
Gisèle DUSSON

☎ 06 74 27 49 57  
✉ association.bonheurdetre@orange.fr



### QI GONG ARC EN CIEL

Présidente  
Dany-Claude TUETÉY

☎ 06 14 14 13 14  
✉ arcenciel.dracy@gmail.com



### ENVIE DE REJOINDRE UNE ASSOCIATION ?

Contactez directement  
l'association qui vous intéresse.

*Toutes les bonnes volontés  
sont les bienvenues !*



## CULTURE & LOISIRS



### BIBLIOTHÈQUE

Présidente  
Jocelyne WURTZ

☎ 03 85 44 51 74  
✉ jocolynewurtz@wanadoo.fr



### JOURNAL DE DRACY

Président  
Marc GREGOIRE

☎ 03 85 44 30 51  
✉ journaldedracy@free.fr  
🌐 marc.maive@free.fr



### BOURGOGNE BONAI CLUB

Président  
Pascal RUBET

☎ 06 82 11 59 07



### ZEN PATCH

Présidente  
Yvonne GREGOIRE

☎ 03 85 44 30 51  
✉ marc.maive@free.fr



### CRAZY PATCH

Présidente  
Danièle POURREZ

☎ 06 21 00 38 55  
✉ asso.crazypatch@proton.me



### PATCHENCOEUR

Présidente  
Françoise REMONDIÈRE

☎ 06 02 00 13 66  
✉ remondiere.francoise@wanadoo.fr



## TRADITIONS & LOISIRS



### BLANC COULEUR

Présidente  
Isabelle ZORTEA

☎ 06 23 78 08 07  
✉ izazortea@gmail.com



### CHASSE

Président  
Serge GUICHET

☎ 03 85 44 51 54  
✉ dracyle.fort@wanadoo.fr



### PÉTANQUE DRACYSIENNE

Président  
Yves RICHARD

☎ 06 70 70 83 34  
✉ dracyle.fort@wanadoo.fr



## VIE LOCALE & SOLIDARITÉ



### PARENTS D'ÉLÈVES

Présidente  
Mireille RACINE

☎ 06 84 37 46 97  
✉ apedracy@gmail.com  
🌐 www.apedracy.fr



### LES AMIS DE DRACY

Président  
Bernard SIMARD

☎ 03 85 44 33 78  
✉ dracyle.fort@wanadoo.fr





## LE SERVICE CIVIQUE, C'EST QUOI ?

Le service civique est un engagement volontaire qui offre la possibilité pour les jeunes de 16 à 25 ans de s'engager de 6 à 12 mois en raison d'au moins 24 h par semaine dans une mission d'intérêt général qui a lieu au sein d'une association ou d'une collectivité publique.

La ligue de l'enseignement propose des missions autour de diverses activités : citoyenneté, culture, éducation, sport et loisirs, santé, solidarité et environnement.

**6 à 12**  
mois

**10**  
domaines

**1**  
expérience unique

**620€**  
d'indemnisation

en France ou à l'étranger dans le secteur public ou associatif

possibles pour réaliser sa mission et s'ouvrir à de nouveaux horizons

de 16 à 25 ans élargie à 30 ans en situation de handicap, sans condition de diplôme

dont 504,98 € pris en charge par l'Etat et 114,85 € par l'organisme d'accueil

### Pour plus de renseignements :

<https://www.service-civique.gouv.fr/>

## PARCOURS CITOYEN

# BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT C'EST OBLIGATOIRE

- Qui ?** → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.  
**Où ?** → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet ([www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr)).  
**Pourquoi ?** → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



Le secrétariat de mairie reste à votre disposition durant les horaires d'ouverture pour procéder à votre recensement militaire.

Il suffit d'être muni d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport), de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Si vous avez entre 16 et 25 ans, vous pouvez vous rendre sur le site MAJDC.fr et en quelques clics, vous serez inscrit(e) pour effectuer votre journée de défense et de citoyenneté.

Etape clé à ne pas manquer car, à l'issue de celle-ci, il vous sera délivré une attestation pour passer vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...). Ce site vous permettra aussi de poser des questions, de télécharger votre convocation, de demander une exemption...



**L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !**



J'ai entre 16 et 25 ans Je m'inscris en quelques clics Je m'informe de A à Z

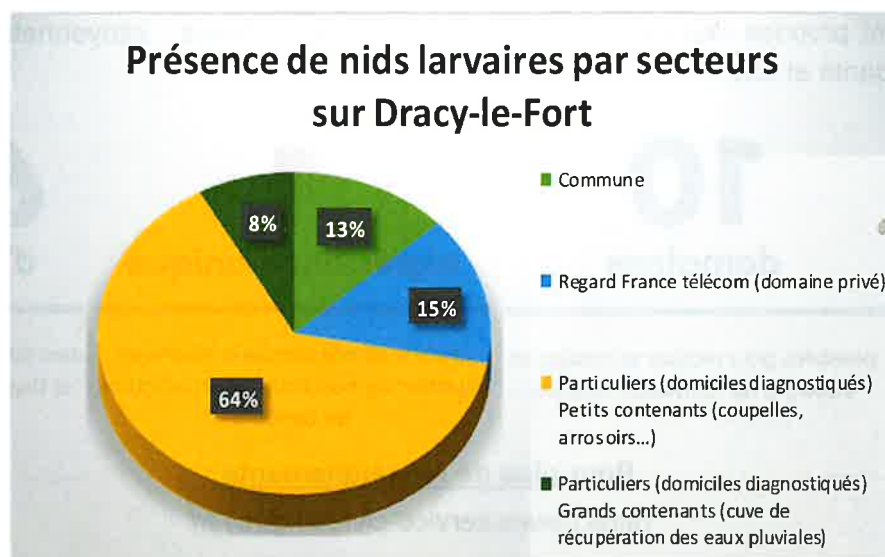
RENDEZ-VOUS SUR **MAJDC.FR**



## — INFO ENVIRONNEMENT... —

### POINT D'ÉTAPE SUR LE MOUSTIQUE TIGRE SUR DRACY-LE-FORT

Dans le cadre de l'intervention de l'EIRAD, des diagnostics tant sur les secteurs communaux que dans les propriétés privées ont été réalisés **du 28 au 30 avril dernier par deux intervenantes**. À la suite de ces derniers, une restitution a été adressée à la Municipalité. Les données communiquées révèlent qu'il y a au moins un gîte larvaire dans chacun des lieux visités par celles-ci ; confirmant la présence du moustique tigre en plus du moustique japonais sur le territoire dracysien. Il a ensuite été présenté la répartition des nids larvaires sur la commune :



Compte tenu des prélèvements effectués et des résultats obtenus, il est recommandé aux services municipaux, aux administrés, au milieu de la petite enfance comme dans le milieu économique d'adopter des gestes simples pour éviter la prolifération du moustique, à savoir : **videz, couvrez, rangez, curez, jetez et entretenez**. Au sein du Dracy Info du mois de mai, une liste des bonnes pratiques avait été communiquée et des informations sur son histoire sont toujours disponibles sur le site internet de la commune.

Au niveau communal, des actions devront aussi être menées au niveau du fleurissement qui doit être adapté aux nouvelles conditions météorologiques, au sein du cimetière pour éviter la stagnation des eaux (coupelles et arrosoirs) et une vigilance devra être portée sur les cuves de récupérations des eaux pluviales. Un bilan réalisé par les services de l'EIRAD sera rédigé avec des suggestions d'actions sur mesure. Il a été rappelé **qu'aucune intervention de démoustication ne peut être prévue sans l'autorisation expresse de l'Agence Régionale de la Santé (ARS)**, seule compétente pour la programmer dans des cas très précis (cas de dingue et de chikungunya).

Ainsi, la lutte contre le moustique tigre repose sur une responsabilité partagée. En combinant les actions individuelles et les stratégies territoriales, il devient possible de limiter durablement l'implantation de l'espèce et de réduire son impact sur la qualité de vie et la santé publique.

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

ars  
Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes



E.I.R.A.D.  
Epidémiologie  
Intervention  
Régionale  
Auvergne-Rhône-Alpes

# Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique!



**RANGEZ, VIDEZ, COUVREZ  
LES CONTENANTS OÙ L'EAU  
PEUT S'ACCUMULER**



PLUS D'INFOS SUR  
[www.agirmoustique.fr](http://www.agirmoustique.fr)

